ABA NEW VISION
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, rue Alberti
06000, Nice
945 368 702 R.C.S. NICE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 5 JANVIER 2026

Le cinq janvier deux-mille-vingt-six à onze heures,

Les associés de la société ABA NEW VISION, dont le siège social se situe 1, rue Alberti, 06000, Nice, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le Président.

Monsieur Alessandro PALMESE préside la séance en qualité d'associé et Président de la société. Le Président de la séance constate que sont présents ou représentés :

- Monsieur Alessandro PALMESE détenteur de la pleine propriété de 990 actions, ci neuf-cent-quatre-vingt-dix actions ;
- Madame Francesca PORCELLI détentrice de la pleine propriété de 10 actions, ci dix actions.

Le Président constate que l'ensemble des associés présents ou représentés est propriétaires de la totalité des actions (1000 actions) et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Non rémunération du Président ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

PREMIÈRE RESOLUTION – NON REMUNERATION DU PRESIDENT

L'assemblée décide que Monsieur Alessandro PALMESE, Président, ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat pour l'exercice en cours, à compter de l'immatriculation de la société fixée au 6 mai 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

A.P

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président de séance.

Monsieur Alessandro PALMESE

Le Président

A.P